

AFFAIRE N° 48

**DENOMINATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE
(S.E.M.L.) DE GESTION DES EQUIPEMENTS (SO.DI.PARC.)**

**AUTORISATION D'EXERCER LES FONCTIONS DE PRESIDENT
DE LA S.E.M.L. SO.DI.PARC. A DONNER AU MAIRE**

Rapporteur : Gabriel ARMOUDOM.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 2 juin 1990 (affaire n° 69), vous avez approuvé les Statuts de la S.E.M.L. (Société d'Economie Mixte Locale) Gestion des Equipements.

Il convient, aujourd'hui, de procéder à la dénomination prévue à l'article 3 desdits Statuts, à savoir :

SO.DI.PARC.

(Société d'Economie Mixte Locale de Gestion des Equipements).

Par ailleurs, je vous demande de m'autoriser à exercer les fonctions de Président de la SO.DI.PARC.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Six. Pour ? Ensemble des autres Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE
(6 abstentions -dont 3 votes par procuration-).

*

*

*